



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif « vacances apprenantes »

Question écrite n° 44363

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le dispositif « vacances apprenantes ». Créé à l'occasion de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, ce dispositif répond à une problématique majeure d'inégalité éducative, 4,4 millions d'enfants étant privés de vacances chaque année. Ainsi, lors de l'été 2021, près de 80 000 enfants ont pu partir en « colos apprenantes », grâce à l'aide dédiée permettant de lever le frein financier. Plus de la moitié d'entre eux bénéficiait ainsi d'un séjour de vacances pour la première fois. Dans sa réponse à la question écrite n° 37423 de Mme la députée Christine Pires Beaune, le ministre soulignait justement le « bilan qualitatif de cette opération innovante », notamment au « regard de l'ambition d'égalité des chances ». Dès lors, les organisations représentatives du secteur plaident pour une pérennisation des financements des « vacances apprenantes », véritable préfiguration d'une politique de relance des séjours collectifs. Afin de construire progressivement un nouveau dispositif qui permettrait de garantir à toute une classe d'âge l'accès au séjour collectif avant l'entrée au collège, elles proposent en outre l'expérimentation d'un « pass colo », soit une aide financière pour soutenir la découverte des colonies de vacances. D'ici là, il serait souhaitable de reconduire les « vacances apprenantes » à l'été 2022 et, pour leur pleine réussite, d'en informer au plus tôt les organisateurs et acteurs locaux concernés. Or à ce jour, aucune garantie n'a été apportée par le Gouvernement quant à la poursuite de ce dispositif. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend pérenniser le dispositif des vacances apprenantes et s'il envisage des mesures complémentaires pour soutenir l'accès aux séjours collectifs.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44363

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1097

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)